



NEWSLETTER/BULLETIN

Spring/printemps 2013

Issue No. 15

DANS CE NUMÉRO

Message de George Brandie,
président de l'CURAC/ARUCC
..... page 1

L'CURAC/ARUCC Congrès
annuel à St. John's ... page 2

Rapport de M. Morneau - Une
Analyse critique ... page 3

Risques partagés pour les
pensionnés du Nouveau-
brunswick ? page 5

Fonds de pension
en 2013 page 5

Le mot pour rire page 7

Nouvelles de Nos Membres:

Association des pensionnées
de Memorial University ... page 7

Association des Retraités de
York University page 9

Etudier pendant la retraite -
l'Université Carleton ... page 9

A partir de la base
à UBC. page 10

Congrès 2012 de
l'AROHE page 11



www.curac.ca

Message de George Brandie, président de l'ARUCC



A mesure que les jours grandissent et que le soleil, quand on peut le voir, est plus haut dans le ciel, on se met à anticiper le renouveau du printemps. Il en va de même pour des organisations comme l'ARUCC/CURAC.

A la fin de 2012, nous avons fait circuler un document de travail décrivant les difficultés que cause notre système aux Canadiens en particulier, et à nos gouvernements en général.

Le document a fait naître un certain nombre de réponses pertinentes venant de tous les coins du pays, et nous remercions celles et ceux qui ont pris le temps de nous communiquer leur réponse. Nous avons maintenant la tâche difficile de décider quelle est la contribution utile que peut fournir l'ARUCC/CURAC aux délibérations continues des ministres provinciaux de la santé. (Voir par exemple <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/health-ministers-look-to-cut-back-on-pricey-diagnostic-tests//article9820161/>).

Notre Comité des pensions a soumis en février au ministre des finances de l'Ontario une critique du « Rapport Morneau » (qui proposait la mise en commun des fonds d'investissement des régimes de pension des universités en Ontario). Voir l'article de Paul Huber dans le Bulletin. Un fonctionnaire du ministère nous a informé qu'aucune décision n'a été prise au sujet des recommandations faites par M. Morneau, mais qu'on envisageait de soumettre l'idée de « mise en commun » à un autre « comité d'experts ». Nous restons vigilants et attendons la suite des événements à ce sujet.

En 2006, notre demande d'inscription auprès du gouvernement fédéral pour être considérés comme organisme sans but lucratif d'après l'article II de la Loi canadienne sur les secteurs économiques sans but lucratif du Canada) a été approuvée. L'article II a été révisé par une nouvelle Loi sur les organismes sans but lucratif. Pour que notre inscription reste valable, il nous faut réviser nos règlements afin qu'ils soient conformes à la nouvelle loi ; ces règlements révisés doivent être approuvés par nos membres. Par conséquent, de nouveaux règlements seront présentés à l'assemblée plénière, pendant le congrès qui aura lieu en juin à St. John's, dans le but de les faire approuver par les délégués (ayant le droit de vote) de nos associations membres. Le texte de la proposition de nouveaux règlements sera distribué avant le congrès annuel.

En octobre, j'ai eu le plaisir d'assister au congrès régional Atlantique à l'Université de Moncton, au congrès régional de l'Ontario à l'Université Ryerson, et au congrès de AROHE / Association of Retirement Organizations in Higher Education (USA) à Chapel Hill, Caroline du Nord. Ces trois congrès comportaient la discussion de sujets d'intérêt commun, ainsi que des exposés sur les activités des associations de retraités dans chaque établissement d'enseignement universitaire. A l'AROHE, le petit déjeuner était servi dans une grande salle de réunion, avec des tables circulaires, un modérateur par table, et un différent sujet de discussion. Les participants, munis de leur (délicieux) petit déjeuner, choisissaient la table qui les intéressait. Ces discussions ont créé des échanges utiles sur les façons dont les associations locales avaient traité le sujet en question.

Vous trouverez ailleurs dans ce bulletin d'autres détails sur le congrès annuel de 2013. Ce sera ma première visite à St. John's, et je suis heureux d'avoir l'occasion de faire connaissance avec St. John's et d'autres régions de Terre-Neuve. Je suis également heureux de rencontrer des représentants de nos associations membres dispersées dans tout le Canada. Je trouve ces congrès stimulants, et j'espère qu'il en va de même pour vous.

George Brandie, président

BULLETIN DU PRINTEMPS 2013, CONGRÈS DE L'ARUCC, 12-14 juin 2013

Comité local d'organisation, Bob Lucas, président

Le comité local d'organisation du congrès de cette année à St. John's, Terre-Neuve et Labrador, a le plaisir d'annoncer que le programme est pratiquement prêt, et peut être consulté sur le site Web du congrès : www.mun.ca/munpa/curac2013. Nous vous recommandons de vérifier de temps à autre s'il y a des changements, car les derniers détails du programme sont en train d'être mis au point. Le comité espère que les diverses séances, qui comportent un mélange éclectique de talent local et national, vont intéresser toutes et tous.

Le site Web du congrès permet l'inscription en ligne, ainsi que la possibilité de paiement en ligne. La plupart des cartes de crédit courantes sont acceptées, ainsi que le paiement par chèque bancaire.

Toutes les sessions et les rencontres sociales auront lieu sur le campus de Memorial University à Terre-Neuve. Il est possible d'avoir des chambres dans les résidences de l'université, ou au Quality Inn. Les liens permettant de réserver une chambre se trouvent sur le site Web du congrès. Il y a un tarif spécial « de congrès » pour les chambres d'hôtel, mais il faut noter que l'ensemble des chambres ne peut être retenu à cet effet avec un tarif spécial que jusqu'à 60 jours avant précédant le congrès. Les délégués sont priés de faire leurs réservations le plus tôt possible.

Après la fin du congrès, Peter Russell, président fondateur de l'ARUCC et ancien président de la *Churchill Society for the Advancement of Parliamentary Democracy*, guidera une excursion à Ship Harbour, le lieu où Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt, pendant la deuxième guerre mondiale, ont mis sur pied le Traité de l'Atlantique. Voir les détails supplémentaires sur le site Web du congrès.

Espérant vous voir toutes et tous à St. John's !



RAPPORT DE M. MORNEAU À L'ONTARIO SUR LA GÉRANCE DES ACTIFS MIS EN COMMUN: UNE ANALYSE CRITIQUE

Paul B. Huber (Dalhousie), Président du comité des pensions de l'ARUCC/CURAC

Résumé d'un mémoire présenté au ministre des Finances de l'Ontario par l'ARUCC/CURAC en mars 2013
(L'adresse web du mémoire est <[http://www.curac.ca/wp-content/uploads/2013/03/Brief re Morneau Report.pdf](http://www.curac.ca/wp-content/uploads/2013/03/Brief_re_Morneau_Report.pdf)>)

Introduction

M. William Morneau, le conseiller en placements de retraite de l'Ontario, a indiqué que bon nombre des plus de « **100 fonds de pension du secteur public en Ontario. . . sont incapables de réaliser les coûts de gestion de placements les plus bas possibles ou d'accéder à la gamme de classes d'actifs souhaitées.** » Il a recommandé la création, sous conditions, « **d'un nouveau gestionnaire d'actifs communs (GAC) pour superviser les investissements pour le compte des plus petits fonds de retraite du secteur public de l'Ontario, ainsi que de plusieurs fonds non liés à la retraite... .** » Morneau a envisagé que la législation obligerait ces fonds à transférer tous leurs 100 milliards de dollars d'actifs à un nouveau GAC pendant sept ans. Le personnel d'investissement licencié en conséquence serait également transféré au nouveau GAC malgré le manque de confiance en leur expertise de la part de Morneau. Les contribuables devraient payer 50 millions de dollars ou plus pour mettre en place le nouveau GAC. Parce que Morneau croit que les grands gestionnaires du secteur public existants - Teachers, OMERS et HOOPP (chacun avec un actif de plus de 50 milliards de dollars) - ne pourraient pas faire le travail, il a proposé une nouvelle organisation contrôlée à tout jamais par le secteur des services financiers.

L'ARUCC/CURAC appuie la gestion d'actifs mis en commun, mais elle rejette les recommandations de Morneau pour ce qui est de l'échelle minimum, la participation obligatoire, la nouveauté et la gouvernance. Les régimes de retraite et autres fonds seront d'accord pour utiliser un GAC du secteur public, à condition qu'ils reçoivent une bonne valeur et possèdent le pouvoir de corriger des lacunes. Une échelle minimum adéquate devrait ressortir sans contrainte. L'Ontario a besoin d'un GAC compétent, relativement peu coûteux qui fournisse l'expertise permettant d'accéder à des placements alternatifs et qui est contrôlé par ses clients/bénéficiaires. De préférence, il serait le résultat de modifications apportées à un ou des grands gestionnaires d'actifs existants. L'ARUCC/CURAC favorise également l'acceptation de fonds provenant de clients du secteur public de l'Ontario et d'autres provinces sur une base de recouvrement des coûts.

Une échelle minimum de 50 milliards de dollars?

Le fonds de dotation de 19 milliards de dollars de l'Université Yale a longtemps été parmi les fonds institutionnels les mieux gérés. Les rendements sont confortablement au-dessus de ceux des grands fonds canadiens cités par Morneau ; ils dépassent de 5% à 8% annualisés la médiane des caisses de retraite canadiennes. Mettant l'accent sur un engagement à des classes d'actifs alternatives et sur une gestion de qualité, sa réussite à long terme jette un doute sur l'échelle minimum de Morneau. Les 130 millions de dollars d'économies annuelles que Morneau attend de la mise en commun s'élève à seulement 0,13% des 101 milliards de dollars (ou plus) de l'actif qu'il imposerait dans son nouveau fonds; Yale économise 210 millions de dollars annuellement par seulement une meilleure répartition de l'actif (1,2%) et quatre fois plus par une gestion soignée et un contrôle des risques.

Certains observateurs attribuent l'échec des investissements par la Société de gestion d'actifs de l'Université de Toronto (GAUT) à son émulation de Yale. Cependant, les principales caractéristiques du style d'investissement de Yale sont:

1. une gestion peu dispendieuse;
2. une sélection rigoureuse et le contrôle des gérants externes d'actifs alternatifs (parce que les gestionnaires compétents peuvent exploiter les « mis-pricings » importants qui prévalent dans les catégories d'actifs non traditionnels);
3. une concentration sur les actifs dont les rendements ont une corrélation minimale avec ceux des actions et obligations;
4. un engagement modéré envers les classes traditionnelles d'actifs pour lesquelles la gestion active ne peut pas améliorer les rendements.

GAUT n'a rien fait de cela. Ses coûts ont dépassé 1% par an (beaucoup plus que ceux des petits établissements), et un tiers de ses actifs en 2008 étaient sous des gestionnaires non transparents « de fonds de fonds » (qui choisissent les vrais gérants de fonds alternatifs, ou fonds de couverture¹). Les corrélations entre les rendements ont

été ignorées, et les actions traditionnelles ont été négociées sur des marchés efficients où la gestion active n'aurait probablement pas ajouté de valeur. L'expérience de la GAUT fournit une preuve dispendieuse d'incompétence. Les recommandations de Morneau pourraient-elles mener à une GAUT provinciale éléphantinesque ?

Problèmes de répartition de l'actif

Les caisses de retraite canadiennes détiennent 85% à 100% de leurs actifs dans des actions de grande capitalisation, obligations et liquidités, principalement en Amérique du Nord. Les coûts élevés, des capitaux insuffisants et le manque de compétences internes sont les explications de Morneau à la réticence à ajouter des actifs non traditionnels. Notre analyse est différente: les gestionnaires de petits fonds de pension ainsi que des fonds communs de placement sont souvent portés à suivre leurs pairs dans l'allocation d'actifs. On blâmera l'investisseur « hors normes » si les résultats sont mauvais ; avec une allocation d'actifs « normale », le blâme pourra être déplacé vers le groupe (les pairs, la norme) ou l'indice. Les consultants en investissement souffrent souvent de la même mentalité de troupeau et dans le passé ils étaient peu familiers avec les options alternatives d'investissement. Par conséquent, un GAC peut avoir besoin de plus que de "conseils rentables" pour amener les fonds de pension à améliorer leurs répartitions d'actifs ; la réglementation pourrait exiger un pourcentage minimum d'allocation pour les classes alternatives d'actifs que ces fonds sélectionnent avec soin.

Un GAC nouvellement créé pour l'Ontario?

Morneau s'est opposé à utiliser Teachers, OMERS et HOOPP comme GAC en raison d'une prétendue inadaptation des structures de gouvernance, de l'incapacité à accepter des actifs en nature, et la difficulté à mettre en place une famille de fonds mis en commun qui pourrait répondre aux décisions de répartition des actifs d'autres institutions. Ces raisons sont fragiles. L'établissement d'un nouveau GAC qualifié qui gère avec compétence des classes d'actifs non liquides procéderait plus douloureusement et coûterait plus cher que Morneau croit. Chacun des grands fonds ontariens existants pourrait s'adapter à l'élargissement de son mandat plus facilement qu'un nouveau fonds pourrait créer immédiatement de nouvelles structures d'investissement complexes. Au lieu d'obliger les fonds du secteur public à acheter des véhicules d'investissement inconnus, non testés et inexpérimentés, l'Ontario devrait assurer un choix parmi les options performantes existantes en matière de gestion de placements.

Gouvernance

Malgré la prétention de Morneau à « **voir l'excellence en matière de gouvernance. . . comme un élément essentiel d'une entité efficace et efficiente de gestion de placements** », il propose une structure de gouvernance qui s'auto-perpétue, dans laquelle le secteur de l'investissement contrôlerait le conseil d'administration de la Société à perpétuité, et le gouvernement de l'Ontario ne pourrait intervenir que dans des situations extrêmes. Les intervenants pourraient protester, mais inefficacement. Ces propositions extraordinaires ne sont pas du tout attrayantes pour les partenaires des caisses de retraite et les bénéficiaires de pension dont les pensions actuelles et futures sont à risque.

Le modèle de gouvernance de Morneau n'est pas la norme pour les grandes caisses de retraite du secteur public canadien qu'il mentionne. Mais de fait, il existe dans certaines entreprises et institutions à but non lucratif, ce qui conduit souvent à des problèmes de supervision inadéquate, des conflits d'intérêt non déclarés, et une rémunération excessive. Une structure de gouvernance appropriée devrait permettre aux cotisants et bénéficiaires de contrôler le conseil d'administration. Les partenaires du régime, les employeurs, les employés et les retraités devraient choisir tous les administrateurs.

Se sortir d'une piscine vide (après y avoir plongé)

Morneau recommande que, « **après une période de réflexion (de sept ans), les établissements participants devraient être libres de se retirer du cadre de mise en commun. . . .** » Il s'agit là d'une recette pour un désastre. Les classes d'actifs non liquides comme les biens privés, les infrastructures, l'immobilier et les terres forestières exploitables ne peuvent pas être rapidement achetés ou vendus, sauf à des prix désavantageux. Une sortie inattendue par quelques gros clients d'un fonds commun pourrait forcer le GAC de Morneau à liquider des actifs brusquement, faisant porter le fardeau des pertes résultantes sur les clients restants. Exiger du Conseil du GAC d'agir dans le meilleur intérêt de ses clients, comme Morneau recommande, est insuffisant; les clients doivent également être traités de façon impartiale. Par conséquent, la loi doit permettre au GAC de limiter la sortie de fonds non liquides mis en commun.

Conclusion

L'ARUCC/CURAC reconnaît que les partenaires de régimes de retraite, les bénéficiaires et les contribuables de l'Ontario pourraient retirer des bénéfices. Toutefois, l'approche doit être fondamentalement différente des recommandations viciées du rapport Morneau.

¹ Beaucoup de soi-disant «fonds de couverture» utilisent l'effet de levier à l'extrême, sont minimalement réglementés et ne fonctionnent pas vraiment comme des fonds de couverture. L'effet de levier et les risques excessifs font que la plupart de ces fonds sont inappropriés pour des investissements de fonds de pension.

RISQUES PARTAGÉS POUR LES PENSIONNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK ?

David Wiezel, ancien président, UNBREA

La province du Nouveau-Brunswick fait beaucoup parler d'elle à cause de sa proposition de se retirer de ses régimes « garantis » de prestations viagères déterminées, et de les remplacer par un régime « à risques partagés ». En plus des employés actuels, ces conditions de « risques partagés » s'appliqueraient également aux milliers de personnes retraitées qui ont déjà pris leur retraite : fonctionnaires, employés des compagnies de la couronne, gestionnaires des hôpitaux, enseignants, et environ 800 anciens employés de l'Université du Nouveau-Brunswick, actuellement couverts par le régime de pension du gouvernement provincial. (Il s'agit du personnel de soutien et des professeurs qui ont cotisé avant 1993, date à laquelle un nouveau régime de pension a été créé pour les professeurs).

Les caractéristiques principales du régime proposé « à risques partagés » sont les suivantes :

- Le gouvernement provincial ne serait plus le garant du régime ;
- L'indexation actuellement garantie avec l'indice des prix à la consommation serait remplacée par une indexation « conditionnelle » dépendant du rendement des investissements ;
- S'il y a une année vraiment mauvaise, les prestations de base pourraient être réduites ;
- Les prestations aux survivants (50%) seraient également affectées par ces changements.

D'autres renseignements se trouvent sur le site de la **province du Nouveau-Brunswick** :

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/pension.html>

Ceux et celles qui s'opposent au changement des prestations de retraite ont formé une organisation (**Pension Coalition NB**) et demandent au gouvernement d'honorer l'accord conclu avec les retraités. Leur site Web :

<http://www.pensioncoalitionnb.ca/>

Un débat public animé se poursuit, et va devenir de plus en plus intéressant au cours des prochains mois.

DÉFIS POSÉS PAR LA GESTION DES FONDS DE PENSION EN 2013

Iain Skaith, OCRA (Fanshawe College)

Le rapport Morneau met en vedette les régimes de pension avec prestations déterminées (PD). Nous avons entendu des prédictions, négatives et positives, sur la future viabilité et le succès potentiel des investissements de pensions sur le modèle PD. Les patrons du secteur privé, sauf s'ils négocient avec un syndicat, ont abandonné les pensions avec PD en faveur du modèle de pension avec cotisation déterminée (CD).

Le modèle CD limite les obligations futures des employeurs en matière de pensions. Les employés reçoivent le total de leurs contributions, augmenté par les contributions de l'employeur et le rendement des investissements, mais les employeurs n'ont aucune obligation au-delà du paiement fait aux employés quand ils prennent leur retraite.

Les partisans du modèle PD insistent sur les risques du modèle CD qui ne garantit pas de pension viagère avec prestations pour les survivants. Les partisans du modèle CD n'apprécient pas les restrictions que représente le modèle PD. Dans le secteur privé, le problème de responsabilité de l'employeur va accélérer le passage au modèle CD.

Les régimes de pension du secteur public, vastes et bien administrés, avec prestation déterminée ont bien marché en 2012, et dans certains cas ont rapporté des intérêts de 10% et plus. Comment peut s'expliquer ce résultat remarquable dans le contexte des circonstances économiques mondiales particulièrement précaires et pessimistes? La liste des problèmes comporte :

- Dangers d'échec total de l'économie nationale dans des pays comme l'Irlande, la Grèce et l'Espagne.
- Au Canada, augmentation accélérée incontrôlable de la dette de chaque ménage.
- Aux États-Unis, crise continue du déficit et de la dette publique.
- Augmentation du chômage dans toutes les nations, atteignant jusqu'à 25% dans des pays comme l'Espagne.
- Taux peu élevé de croissance économique dans la plupart des pays, sauf dans des pays comme la Chine. En Amérique du Nord, les prévisions économiques pour 2013 se sont améliorées.
- Les nations européennes sont en récession, sans espoir de rétablissement rapide.

Depuis 2009 les investisseurs du monde entier cherchent un refuge sûr pour se protéger de la volatilité du marché des actions et des dettes. Le prix de l'or a atteint 1 600\$ (US) l'once. Les taux d'intérêt des marchés sûrs varient autour de 1%, taux qui ne garantit pas d'épargne réelle quand l'inflation dépasse 1%. Les investisseurs qui recherchaient des marchés sûrs en investissant dans des titres du Trésor des États-Unis reçoivent un revenu négatif, et leur richesse diminue. Dans le cadre décrit ci-dessus, comment peut-on comprendre ce qui se passe lorsque de vastes secteurs des pensions publiques, comme CAAT (College Arts and Applied Arts and Technology Pension Plan) réussissent si bien depuis la crise désastreuse de 2008 ? A mon avis, c'est à cause des possibilités de diversifier dans de nouveaux choix d'investissement et d'utiliser une stratégie comportant des instruments dérivés pour gérer le risque.

La recherche se rapportant aux investissements montre que 80% des résultats d'un portefeuille d'investissement sont causés par la diversification, et non par la sélection fortuite d'investissements gagnants. Des régimes de pension, vastes et diversifiés, peuvent limiter l'exposition au risque et absorber des investissements à plus long terme, qui rapportent davantage. Les contrats avec instruments dérivés ? permettent au gestionnaire du régime de limiter les pertes en capital dans les marchés en contraction, et d'augmenter le rendement des marchés en expansion.

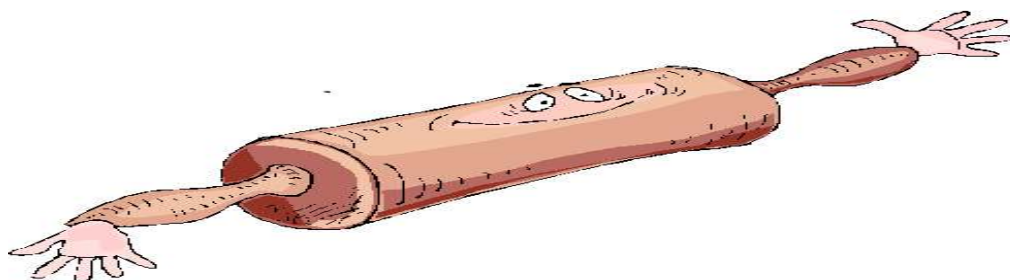
Les pensions plus importantes et ayant un actif de plus de 5 milliards de dollars ont profité de nouvelles occasions d'investissement dans l'infrastructure publique, les souscriptions privées et le marché de l'immobilier. Sauf dans le cas d'une autre année de crise comme 2008, il n'y a aucune raison de croire que les régimes de pension plus importants de quelque sorte que ce soit ne pourraient pas continuer d'obtenir des résultats d'investissement permettant de soutenir l'indexation.

Il faut toujours être prudent quand on fait des prévisions. Étant donné les énormes injections de fonds dans l'économie mondiale, il faut espérer que les banques centrales seront capables de réduire la liquidité avant qu'elle ne se transforme en inflation. Les pays développés ont jusqu'à présent évité l'inflation parce que leur capacité de surproduction dans l'économie mondiale n'a pas été éliminée par des taux plus élevés de croissance économique. Dans le monde entier, la capacité de production est au

ralenti, ce qui signifie que jusqu'à présent l'argent excédentaire (liquidité) n'a pas eu pour résultat une augmentation des prix.

A mesure que le ralentissement économique diminue dans une économie mondiale qui s'améliore, l'inflation va augmenter et les taux d'intérêt plus élevés feront leur apparition. Ces taux plus élevés ne seraient pas utiles dans une économie mondiale très endettée. Les marchés financiers deviendraient plus volatiles, ce qui aurait un effet négatif sur la gestion des régimes de pension, ainsi que leurs résultats, même en ayant recours à des instruments dérivés pour maîtriser le risque.

Après toutes ces excellentes discussions de sérieux problèmes concernant les pensions, faisons un temps d'arrêt avant de continuer avec le reste des articles, tous excellents.



Rafe se demandait si son épouse n'entendait pas aussi bien qu'autrefois et avait peut-être besoin d'un appareil auditif. Suivant les conseils de son médecin de famille, il décide de tester l'ouïe de Marie. Pendant qu'elle était à la cuisine en train de préparer le dîner, il se tenait debout dans le coin séjour, à environ 40 pieds, et lui demande d'une voix normale : « Marie, qu'est-ce qu'on mange ce soir ? » Pas de réponse, il se rapproche de 10 pieds et répète la question. Toujours pas de réponse. Il se rapproche une fois de plus, et de la salle à manger répète sa question, puis il s'avance vers la porte de la cuisine et pose la question une fois de plus. Il se tient directement en face de Marie pendant qu'elle roule la pâte pour une tarte au poulet et répète sa question. Avec son rouleau à pâtisserie, Marie lui montre la pâte sur la table et se tourne vers lui : « RAFE, POUR LA CINQUIEME FOIS, DE LA TARTE AU POULET... »

L'ASSOCIATION DES PENSIONNÉS DE MEMORIAL UNIVERSITY/MUNPA

Barbara Cox, présidente

MUNPA est l'association fondée en 1985 dans le but de représenter tout le personnel retraité (bénéficiaires, conjoints et survivants) de Memorial University. Ceux-ci deviennent automatiquement membres de l'association lorsqu'ils prennent leur retraite. Le nombre de membres dépasse légèrement 1550. Près de 1000 d'entre eux paient une cotisation annuelle volontaire, retenue à la source chaque mois. Environ une moitié des membres provient du secteur universitaire, et le reste des autres secteurs.

Les objectifs officiels de l'association sont les suivants :

1. Promouvoir et défendre les intérêts des retraités, en particulier
 - (i) les régimes de retraite et d'avantages sociaux de l'université, et
 - (ii) l'accès à l'université et ses installations
2. Renseigner les retraités sur les questions qui les intéressent et leur proposer des activités sociales;
3. Favoriser des relations mutuelles et avantageuses entre l'association et les autres éléments de la collectivité universitaire, y compris les syndicats de professeurs et d'employés, les groupes qui ne font pas de négociations, et les entités administratives ;

4. Observer les changements effectués sur les pensions et avantages sociaux de l'Université, et les autres groupes d'employés de la province et ailleurs ;
5. Faciliter l'interaction avec les autres organisations de retraités/aînés.

L'association est gouvernée par un Conseil de direction qui comprend le bureau, composé du/de la président/e) dont le mandat peut être de deux ans, vice-président/e, secrétaire, trésorier/ère, et de l'ancien/ne président/e le/la plus récent/e qui normalement préside le comité des candidatures. Les comités permanents du conseil sont les comités d'administration, des prix et distinctions, des communications, des règlements et amendements et des services aux membres.

Le comité d'administration est chargé de l'administration efficace des bureaux de l'association, y compris la responsabilité de tout service contractuel. Le comité des distinctions est chargé du programme d'hommages de l'association, qui reconnaît chaque année les réussites de trois membres au maximum. Le comité des communications est chargé du bulletin mensuel de l'association « Your Voice » ainsi que de la page Web de l'association et de tout autre sujet se rapportant aux communications. Le comité des règlements et amendements supervise les règlements et recommande au conseil le texte des amendements à proposer à une réunion plénière. Ce comité recommande également au conseil tout règlement administratif nécessaire à l'administration efficace de l'association. Le comité des services aux membres est chargé de recommander au conseil les activités sociales, récréatives, éducatives et autres jugées souhaitables pour le bien-être des membres de l'association.

MUNPA est représentée au comité des avantages sociaux de l'Université et au comité des pensions du Conseil des Régents de l'Université. En 2011, MUNPA a signé un protocole d'entente avec Memorial University. Un protocole d'entente entre Memorial et Universitaires sans frontières, Canada est supervisé par un membre de MUNPA.

MUNPA est heureuse d'accueillir le Congrès annuel 2013 de l'ARUCC/CURAC et son AGA du 12 au 14 juin. Nous espérons rencontrer de nombreux amis, anciens et nouveaux. Si vous n'avez jamais visité la dixième province du Canada, voici une excellente occasion de le faire.



Photo : Le comité organisateur local pour le congrès ARUCCéCURAC et l'AGA 2013

Deuxième rang de gauche à droit: Charles Goss, Ed Williams, Bob Lucas, Phil Kirkby; premier rang de gauche à droit: Barbara Cox, Joanne Myrick Harris; absent : Kjellrun Hestekin.

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE YORK UNIVERSITY (YURA)

Protocole d'entente

John Lennox, Co-président (YURA)

YURA a maintenant signé un protocole d'entente entre l'université et l'association des retraités, protocole dont le but est d'établir un accord de collaboration entre les deux entités. Le document a été officiellement signé le 2 octobre 2012 par le président de York, Mamdouh Shoukri et les co-présidents de YURA, Janet Rowe et John Lennox.

Le document est le résultat de deux années de discussions entre le bureau du prévôt de l'époque, Patrick Monahan et YURA. Les discussions ont toujours eu lieu dans un esprit cordial et positif, et le texte du protocole est le résultat de consultations entre les administrateurs supérieurs de l'université et l'équipe de direction de YURA.

Dans le préambule, il est « reconnu que la relation de l'Université avec les retraités est caractérisée par l'engagement et le respect. L'intention du présent document est de maintenir et mettre en valeur la relation entre l'Université et ses retraités et de reconnaître le rôle et les contributions durables des retraités, ainsi que leur appartenance à la communauté de York University. » Le document énumère les « droits et avantages dont bénéficient les retraités actuellement, et qui comprennent l'usage de la bibliothèque, la carte de retraité(e) de York, l'accès aux archives de York, et le courrier électronique de York. Il est également indiqué des « initiatives futures, comme l'usage d'un lieu de réunion, la participation au rayonnement de l'université et au recrutement des étudiants, les possibilités de mentorat, un rôle dans la collation des grades en tant que participant ou bénévole.

YURA a entrepris l'établissement d'une liste de retraités bénévoles qui seraient prêts à s'engager dans les activités universitaires et autres de l'université. Le Prévôt doit consulter les doyens sur les façons dont ces bénévoles pourraient rendre service à divers départements et unités.

Le comité de coordination, présidé par le Prévôt ou son représentant, doit se réunir trois fois par an avec d'autres membres recrutés parmi les administrateurs et les membres de YURA. Nous espérons avoir d'autres discussions constructives sur la mise en place d'initiatives qui contribueraient à encourager les retraités intéressés à contribuer à la vie de l'université.

Financement

Notre effort annuel de financement, comportant une vente de pâtisseries et de « trésors du grenier », a eu lieu à la fin de novembre. YURA a rassemblé la somme de 1 400\$ qui, comme précédemment, a été versée à deux bourses, la bourse pour étudiants adultes et la bourse William W. Small. Ceci exige un effort considérable de la part de nos deux animateurs, Marilyn Cartmill et Noël Corbert. Des bénévoles les aident à organiser et établir les prix des articles divers, y compris la pâtisserie. YURA a le plaisir de pouvoir ainsi contribuer au soutien financier des étudiants.

ETUDIER PENDANT LA RETRAITE (LINR) PROGRAMME DE L'UNIVERSITÉ CARLETON

David Holmes, Président, Association des retraités de l'Université Carleton

Ce programme fonctionne à Carleton depuis plus de dix ans. A l'origine il avait été mis sur pied par l'association des anciens et le département développement. Maintenant c'est une unité administrée par le Centre des initiatives en éducation, sous la direction du professeur Tim Pychyl. C'est un organisme indépendant de l'Association des retraités de Carleton University (CURA) mais nos membres y ont une place importante, que ce soit parmi les enseignants ou les étudiants.

Le programme a grandi à tel point que LinR offre quatre sessions de 10 cours, comportant 6 conférences chacune, et a des problèmes avec les limites de l'horaire et du nombre de salles de classes. Le programme utilise une salle au rez-de-chaussée d'une résidence étudiante, d'accès facile, et qui ne

fait pas partie de l'ensemble des salles de classe de l'université. Pendant 24 semaines au cours des sessions d'automne et d'hiver, la salle est utilisée matin et après-midi par LinR. Il y a environ 1 000 « étudiants » qui assistent régulièrement à un cours LinR, et ce nombre continue d'augmenter. Le nombre maximum d'étudiants est de 50 par cours, et le minimum est de 15 en général. Les étudiants sont âgés de 55 à 85 ans, et paient à présent 100\$ (+ taxe) par cours. Les enseignants reçoivent un honoraire modeste, et c'est le personnel de l'université qui est chargé des inscriptions et de l'administration. Les professeurs retraités de Carleton représentent environ la moitié des enseignants, et la plupart des autres sont des fonctionnaires en retraite. Les cours de deux heures ont lieu une fois par semaine pendant six semaines. Inutile de dire qu'il n'y a ni examens, ni règlements de présence !

Titres des cours récents : histoire d'Ottawa, histoire des maladies infectieuses, le pour et le contre de l'énergie renouvelable, pour n'en citer que trois.

Pour en savoir plus long : www.carleton.ca/cie/learning-in-retirement

A PARTIR DE LA BASE : LE RECRUTEMENT DE NOS MEMBRES

Bonita Long, professeure émérite

Présidente, comité de recrutement des membres

Association des professeurs émérites de l'Université de Colombie-Britannique (UBCAPE)

Il y a environ deux ans, nous avons constaté avec surprise que le nombre de nos membres diminuait. La retraite obligatoire ayant pris fin, le nombre de professeurs émérites avait diminué considérablement. Nous nous sommes mis à chercher de nouveaux moyens d'inciter nos anciens membres à renouveler leur cotisation, et d'encourager d'autres professeurs émérites à se joindre à nous. Mais les universités sont composées de nombreux sous-groupes, chaque unité crée sa propre culture. L'Université de Colombie-Britannique comporte 70 départements et écoles, ainsi qu'un groupe important de bibliothécaires qui ont la désignation d'émérites. Du fait que les émérites connaissent à fond la culture de leur unité, ainsi que les intérêts, désirs et besoins de leurs collègues, nous avons décidé de profiter de cette structure et d'augmenter le nombre de nos membres à partir de la base. Nous avons donc recruté des représentants parmi nos membres. Nous avons à présent des représentants provenant de 73% des départements et écoles de notre université.

Nous avons d'abord invité nos représentants à prendre part à une campagne de recrutement qui, grâce à eux, a remporté beaucoup de succès. Grâce aux contacts personnels, les anciens membres ont été encouragés à renouveler leur cotisation, et de nouveaux membres se sont joints à notre association. Résultat : le nombre de nos membres atteint un maximum inégalé auparavant. Le travail de nos représentants nous a aidés à mettre à jour des renseignements qui nous permettent de rester en contact avec un grand nombre de professeurs émérites.

Le rôle de représentant de notre association continue d'évoluer tandis que nous recherchons de nouvelles façons de représenter et de promouvoir notre association. Par exemple, les représentants peuvent défendre les intérêts des professeurs émérites, organiser des activités sociales ou universitaires destinées à des groupes d'émérites, et se mettre en rapport avec l'administration pour découvrir les façons dont les émérites peuvent contribuer à leur unité. Des groupes de travail se forment, composés de représentants, pour traiter de questions précises à mesure qu'elles se présentent. Nous encourageons aussi les représentants à rédiger de courts articles pour notre bulletin. Nous leur montrons notre appréciation en organisant une fois par an une réception vin et fromage leur permettant de se rencontrer et d'en savoir plus long sur notre association.

CONGRES 2012 DE L'AROE

Notes prises par John Meyer (Windsor) et Carolyn Gilbert (UBC)

AROE, l'association des organisations de retraités de l'enseignement supérieur aux Etats-Unis, a des congrès bisannuels qui ont lieu dans l'un des établissements membres. Le congrès du 10^e anniversaire était organisé conjointement du 21 au 24 octobre 2012, par l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill, l'Université centrale de Caroline du Nord à Durham, et l'Université de l'Etat de Caroline du Nord à Raleigh. Les sessions ont eu lieu dans l'hôtel du congrès, Carolina Inn at Chapel Hill, les repas de midi et du soir étaient organisés par les trois établissements qui nous recevaient, et les participants étaient transportés en autobus à Durham et à Raleigh.

Les nombreuses sessions comportaient une grande variété de sujets, tous de grand intérêt pour le personnel et les professeurs retraités ; il y avait aussi des interludes musicaux accompagnant les banquets et réceptions. Nous présentons une sélection de notes prises pendant certaines des sessions plénières.

Trudier Harris (UNC à Chapel Hill) : « Notre voyage à la planète Mars -- la retraite. » Pour toute personne qui s'embarque dans la retraite, il s'agit d'espace nouveau, de ce qui nous entoure quand nous prenons notre retraite : la maison, les objets qui nous appartiennent, les personnes et les activités -- tout en se demandant de quoi nous avons besoin ; elle recommande que nous recherchions un espace moins grand, mieux approprié, correspondant mieux à notre nouvelle vie, et permettant une qualité de vie mieux adaptée. Elle décrit la dimension interne de Mars, c'est-à-dire une attitude d'exploration continue de notre nouvelle planète Mars, sans regrets ni rancune, et incluant la santé et le maintien de la santé, ainsi que la façon de vivre la solitude. Nous nous devons d'organiser notre propre espace et de le délimiter. Elle mentionne enfin l'espace créateur : « cet espace Martien, de quoi s'agit-il vraiment ? » C'est là que les programmes d'apprentissage continu et l'imagination entrent en jeu. Elle nous conseille de dominer la question et de ne pas nous laisser dominer par elle.

Nortin Hadler, M.D. (UNC Chapel Hill) : « Second regard sur le vieillissement : vieillir et bien vivre dans une société qui prône les traitements excessifs. » Tout en reconnaissant les progrès de l'efficacité scientifique, la médicalisation et la longévité, le Dr. Hadler condamne avec énergie le traitement excessif des aînés. Réduire les médicaments et les interventions chirurgicales, éliminer les traitements inutiles, et insister sur la nécessité de prouver l'efficacité des tests et traitements avant de les prescrire, voici de sérieuses mises en garde. Il définit le Type II de négligence professionnelle comme « faire ce qui n'est pas nécessaire, et le faire bien ». Il y a toujours un charlatan avec une théorie. Donc si cela ne marche pas, ne le faites pas, et si cela marche, demandez quel avantage il est possible d'en retirer, et les risques encourus. La sélection par test n'est utile que si le test est précis, et pourrait mener à l'exploitation économique de la société et des malades. Nous avons besoin d'apprendre à supporter la douleur, le vieillissement et la mort. Souvent nous mourons parce que nous avons « fait notre temps », notre heure est venue, et non pas à la suite d'une liste de causes probables. Si vous êtes âgés de 85 ans et plus, vous avez certainement dépassé la « date de garantie » ! Méfiez-vous de la publicité, vérifiez les nombreuses publications sur le site Web, (Google Nortin Hadler, M.D.) et consultez une entrevue du Dr. Hadler : <http://video.unctv.org/video/2248292642/>

David Perlmutter (U. of Iowa) La retraite chez les universitaires. Il existe peu de discussions sur la transition intellectuelle que nécessite la retraite. Même la retraite progressive ne protège pas du sentiment qu'on a disparu de la circulation, à cause de l'isolement soudain dans lequel on se trouve. Suggestions pour les émérites : le mentorat auprès de nouveaux administrateurs. Qui mieux que les retraités connaît le fonctionnement de l'université? Ou encore, conseiller les collègues sur le bon moment de prendre la retraite, les aider au cours de la transition, leur montrer comment il est possible de continuer d'utiliser son intelligence. Etre plus affirmatif : demander pourquoi personne n'établit la liaison avec nous. S'organiser pour exprimer une seule opinion. Quand on nous demande de prendre part à une campagne financière, proposer d'ajouter la question : comment traite-t-on les émérites ? Comment peut-

on avoir une université respectable si on néglige les précédentes générations d'excellents professeurs?
Extrait d'une autre communication, cette remarque importante : quand les anciens étudiants sont sollicités pour contribuer à une campagne financière, de quoi se souviennent-ils ? Généralement de leur professeur favori.

Félicitations à Ken Rea (Toronto) qui vient d'être élu au conseil de direction de l'AROHE.



CURAC/ARUCC ARUCC/CURAC

7-B Pleasant Blvd. Suite 997, Toronto, ON
M4T 1K2

7-B boul. Pleasant, Suite 997, Toronto, ON
M4T 1K2

www.curac.ca

Site Web : www.curac.ca

Newsletter editor: Joan Cunnington

Directrice du bulletin : Joan Cunnington

toby339@sympatico.ca

toby339@sympatico.ca

French translation: Françoise Arbuckle
Jacques Derome

Traduction française : Françoise Arbuckle
Jacques Derome

Copy editor: Marianne van der Wel

Réviseur : Marianne van der Wel

To member organizations: Please send this newsletter to your members. Permission to reproduce any material in your own newsletters is hereby granted.

Aux associations membres : Prière de distribuer ce bulletin à vos membres. La reproduction dans vos propres bulletins d'articles ou d'extraits quelle qu'en soit la nature vous est permise.